



OREGE éligible au dispositif fiscal du PEA-PME

Jouy-en-Josas, le 1^{er} octobre 2014, Orège, spécialisée dans la conception, le développement et l'industrialisation de technologies innovantes pour le traitement des boues et des effluents complexes, toxiques et/ou non biodégradables confirme être éligible au dispositif fiscal du PEA-PME dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel le 5 mars 2014 (décret n°2014-283) et est entré en vigueur le 6 mars 2014.

Orège répond à l'ensemble des critères d'éligibilité au PEA-PME à savoir notamment :

- Moins de 5 000 salariés, et
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou,
- Un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

En conséquences les actions Orège négociées sur le Marché réglementé de Nyse – Euronext - Paris depuis le 5 juillet 2013 (Nyse Euronext Paris – FR0010609206 OREGE) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

La mise en place du PEA-PME a pour objectif de favoriser l'investissement de l'épargne en actions et de créer un nouvel instrument pour le soutien au financement des PME et ETI. Les titres éligibles au PEA-PME sont les actions ou parts émises par des ETI européennes et par certains OPCVMs principalement investis dans de telles sociétés, sans dépasser 75 000 euros (150 000 euros pour un couple). Ce dispositif d'épargne est cumulable avec un PEA de droit commun et chaque contribuable ne peut être titulaire que d'un compte PEA-PME.

A propos d'ORÈGE :

Grâce à ses deux technologies de rupture brevetées, SOFHYS et SLG, ORÈGE apporte aux industriels ainsi qu'aux exploitants ou acteurs municipaux des solutions performantes de traitement et de valorisation des boues et des effluents complexes, toxiques et/ou non biodégradables plus économiques et en meilleure adéquation avec les nouvelles exigences réglementaires, environnementales et sociétales.

Les offres d'ORÈGE constituent une réelle alternative lorsque les technologies de traitement traditionnelles atteignent leurs limites techniques, représentent un coût trop élevé, ou ne peuvent atteindre les objectifs de performances requis. Les principaux marchés visés par les solutions développées par ORÈGE sont vastes : l'Oil & Gas (exploration et production pétrolière, raffinerie et dépôts pétroliers), la Pétrochimie, la Chimie (chimie, cosmétologie, pharmacie), l'Agroalimentaire, et le marché des Collectivités Locales.

Le siège d'ORÈGE est basé à Jouy-en-Josas (Yvelines) et le centre de R&D est situé à Aix-en-Provence. La société compte une cinquantaine de collaborateurs. www.orege.com

Orège est cotée sur le Marché réglementé de Nyse – Euronext - Paris depuis le 5 juillet 2013 (Nyse Euronext Paris – FR0010609206 OREGE).

Contact pour la presse :

Agence SYMORG
Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0)6 03 45 11 37
Email : contact@symorg.com